

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES D'ARCIS  
MAILLY RAMERUPT**

5 Rue Aristide Briand  
10700 ARCIS-SUR-AUBE

Date de la convocation :  
26 février 2026

Date d'affichage :  
26 février 2026

Nombre de délégués en  
exercice : 58

Nombre de délégués qui assistent  
à la séance : 40

Ayant pris part à la délibération :  
44  
(5 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY  
RAMERUPT**

**Séance du 11 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle des fêtes de Le Chêne, sous la présidence de Madame Solange Gaudy.

**Présents (40) :** GAUDY Solange, HITTLER Charles, STEINMANN Alain, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, LOISEAU Anne, GUILLEMAILLE Lucie, FOY Damien, FEVRE Jean-Claude, ALBARET Patrick, BONCORPS Guy, BONNET Ghislaine, BRISBARD Jean-Pierre, BROUET Sophie, CLEMENT Hervé (suppléant de MAUCLAIRE Denis), COUSIN Camille, GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, GUILLEMAILLE Philippe, GUYOT Maud, JACQUES Jean-Paul, JACQUIER Jean-Claude, LAMBERT Jean-Pierre, LAMPSON Philippe, LESAGE Cynthia, LORNE Alain, MARIE Franck, MAUFROY Patrick, MICHONNEAU Philippe, NOBLET Pascal, PETITET Jean-Pierre, POIRSON Didier, PREVOT Céline, ROBIN Patrick, SEURAT Dominique, SIMPHAL Denis, TARIN Gérald, THOUARD Philippe

**Excusés ayant donné un pouvoir (5) :** JACTAT Jean-Claude, (pouvoir à LOISEAU Anne), BERNIER Guy (pouvoir à MAUFROY Patrick), BRACQ Catherine (pouvoir à GUILLEMAILLE Lucie), FILIPPI Daniel (pouvoir à JACQUES Jean-Paul), FINCK Patrick (pouvoir à LORNE Alain),

**Absents (13) :** LAGOGUEY Jean-Jacques, ALBERT Eric, AUZOUX Agnès, BAILLY-BAZIN Eric, BRODARD Patrick, CHAINE Jessica, DAIRE Karinne, HENRY Dominique, HULOT Florence, LEPAGE René, MARTIN Maurice, TURPIN Denis, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération n°2026-001 : Approbation du compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025**

Sous la présidence de M. Alain STEINMANN, Vice-Président chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Communautaire examine le Compte Financier Unique 2025 du Budget principal.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

## RESULTAT DE CLOTURE :

Section de fonctionnement : 2 401 506,95 €

Section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser : - 397 593,06 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultat propre à l'exercice 2025	4 721 498,88 €	5 626 463,11 €	904 964,23 €
	Résultats antérieurs reportés		1 496 542,72 €	1 496 542,72 €
	Résultat à affecter			2 401 506,95

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Résultat propre à l'exercice 2025	713 688,04 €	495 375,64 €	-218 312,40 €
	Résultats antérieurs reportés		212 919,34	212 919,34 €
	Solde global d'exécution			-5 393,06 €

<b>Restes à réaliser :</b> Dépenses :	<b>Restes à réaliser :</b> Recettes :
392 200,00 €	0 €

Le Conseil communautaire,

- Sur le rapport de M. Alain STEINMANN, Vice-Président en charge des finances,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération n°2021-044 du 22 septembre 2022 du Conseil communautaire adoptant le référentiel M57 et portant l'EPCI candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique pour l'exercice 2025 concernant le budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité des votants :**

- **ADOPTE** le compte financier unique 2025 du budget principal.

Fait et délibéré à Arcis-sur-Aube, les jour, mois et an susdits

Le Vice-Président

Alain Steinmann

